

AVIS aux PORTEURS

Nous vous informons de la décision de la Société de Gestion de modifier la durée minimale de placement recommandée des fonds listés ci-dessous comme suit :

Allianz Euro Oblig Court Terme ISR [C et/ou D(EUR) FR0010914572 ; RC (EUR) FR0011387299 ; MC (EUR) FR0013285038 ; WC (EUR) FR0013309218 ; RC2 (EUR) FR0013358579] ; initialement prévue de 6 mois ; la durée minimale de placement recommandée passera à 1 an.

ALLIANZ SECURICASH SRI [C(EUR) FR0010785865 ; IC (EUR) FR0010017731 ; WC(EUR) FR0013106713] ; initialement prévue d'une semaine ; la durée minimale de placement recommandée passera à 4 semaines.

Ces changements sont prévus le 30 décembre 2022.

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et DIC des fonds pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce changement. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion, ou auprès d'Allianz Global Investors, Succursale Française ou sur le site internet (<https://fr.allianzgi.com>).